

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUALITÉ DE PUPILLE DE LA NATION POUR LES ENFANTS DES SAUVETEURS EN MER
DÉCÉDÉS ET FINANCEMENT DE LA SNSM - (N° 2147)

AMENDEMENT

N ° CL1

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.